



Des recours possibles en paternité imposée?

Par **LHC73**, le **09/11/2013 à 17:22**

Bonjour,

Je m'adresse à vous car il y a de cela un mois et demi, alors séparé, j'ai eu une relation "sans lendemain" avec une partenaire qui après cette dernière et d'un commun accord a coupé les ponts car précédemment averti que je ne souhaitais rien de sérieux, ce qui était le cas pour elle également (je précise que ce rapport était non-protégé et couvert par une soit-disant contraception de ma partenaire).

Aujourd'hui, elle revient vers moi en indiquant le fait qu'elle est tombée enceinte de moi et que malgré mon refus de paternité, elle souhaite malgré tout garder l'enfant en appuyant sur le fait que d'autant plus "elle touchera des aides et qu'elle en a bien besoin"...

Je sais qu'en France la loi ne permet pas la renonciation de paternité mais existe-t-il une jurisprudence qui annulerait toute recherche en paternité ? Je trouve innomable le fait de me faire payer (et longtemps, droit de succession, PA...) une naissance que je n'ai pas voulu et basée sur un mensonge et qui de surcroît a pour objectif unique un gain pécunier de ma part ainsi que de celle de l'Etat...

Par avance merci

Par **amajuris**, le **09/11/2013 à 18:01**

bjr,

si vous refusez de reconnaître cet enfant, la mère peut engager une action en recherche de paternité devant le tribunal qui ordonnera sans doute une analyse biologique.

vous ne pouvez interdire une action en recherche de paternité, vous devez assumer vos

actes et si votre paternité est établie, vous devrez payer une future pension alimentaire mais vous aurez des droits (et des devoirs) envers votre enfant.
cdt

Par **LHC73**, le **09/11/2013 à 19:09**

On peut donc faire un enfant à but lucratif ? Je précise qu'elle mentionne ses soit-disant besoins personnels et actuels, en aucun cas ceux qui incombent à l'enfant...

Par **moisse**, le **10/11/2013 à 09:18**

Bonjour,

La politique familiale est basée sur la récompense financière attribuée en vue d'augmenter la natalité, par exemple avec les allocations, la protection de la femme au travail...

Je passe rapidement sur les légendes qui courent sur les couples faisant des enfants dans le seul but de bénéficier de fortes allocations.

Donc au final oui, on peut envisager de faire un enfant dans un but bassement mercantile.

Pour le reste je n'ai pas de leçon de morale à donner, mais lors d'une rencontre de fortune, la préoccupation des partenaires n'est en général pas la fécondité, mais les MST et autres HIV.

Par **amajuris**, le **10/11/2013 à 10:26**

LHC73,

vous avez participé à faire cet enfant à but lucratif.

et la pension alimentaire, en cas de désaccord c'est le JAF qui décide.

je ne suis pas sur qu'avoir un enfant soit une source de profit au contraire les familles monoparentales sont celles qui sont les plus démunies.

de tout façon que vous soyez content ou pas, la loi existe et doit s'appliquer.

cdt

Par **piégé24**, le **30/11/2013 à 22:07**

Moi j'ai eu la meme histoire , son horloge biologique a fait qu'elle a décidé de faire un enfant .
Moi je lui est fait confiance une relation , plus de préservatif et 6 mois après elle est enceinte.
Separation plus de nouvelle pendant 3 ans et aujourd'hui je dois payer 400 € de pension pour un enfant que je n'ai jamais voulu, que je n'ai jamais vu, que je ne verrais jamais au détriment de ma vie actulle, le choc de mon amie actuelle, que dire a mes enfants !! je ne trouve pas cela juste mais malheureusement il n'y a rien a faire

Slts

Par **jodelariege**, le **02/07/2015** à **18:15**

bonjour avoir des relations sexuelles sans préservatifs:il y avait des chances que cette dame tombe enceinte un jour ou l'autre,, ce n'est pas juste ou injuste ;c'est la loi de la nature....